

(1)

(N° 99.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1882.

Crédit supplémentaire de 60,000 francs au Budget du Ministère
des Affaires Étrangères pour l'exercice 1881 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. D'ANDRIMONT.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Affaires Étrangères a déposé, dans la séance du 15 décembre 1881, un projet de loi qui a pour but d'ouvrir à son Département un crédit supplémentaire de 60,000 francs, dont 40,000 francs seraient ajoutés à l'article 26 et 20,000 francs à l'article 32 du Budget de 1881.

Dans l'Exposé des motifs, qui justifie cette demande de crédit supplémentaire, M. le Ministre fait remarquer que certains articles du Budget de son Département pour l'année 1881 présenteront des excédants de crédits. L'ensemble de ceux-ci dépasseront le chiffre du crédit sollicité.

La section adopte le projet de loi à l'unanimité. Elle vous propose de lui donner la sanction de votre vote.

Le Rapporteur,

LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président,

J. DESCAMPS.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 59.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. LUCQ, MAGHERMAN, THONISSEN, D'ANDRIMONT, DE MOREAU D'ANDROY et T'SERSTEVENS.